

Observatoire suisse de la santé Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel Tél. +41 58 463 60 45 E-Mail: obsan@bfs.admin.ch www.obsan.ch

Définition des dimensions des indicateurs sur le site web

Région d'habitation

Urbaine vs rurale

- Région urbaine :
 - Ville isolée, c'est-à-dire commune de 10'000 habitants et plus mais qui ne forment pas d'agglomération
 - Agglomération, c'est-à-dire zone de peuplement rassemblant 20'000 habitants et plus, composées d'une ville-centre et d'autres communes qui présentent dans leurs structures bâties, économiques et sociales un caractère urbain
- Région rurale : autres régions

Suisse alémanique vs Suisse romande/italienne

Dans cette dimension, la langue de la commune de résidence est considérée. Ainsi, la région « Suisse romande/italienne » compte également des commune du canton de Berne (Jura Bernois), de Fribourg, du Valais, etc.

Le transcodage des communes à la langue majoritaire dans la commune s'est fait sur la base du fichier de l'Office fédéral de la Statistique OFS « Les niveaux géographiques de la Suisse (état au 01.01.2013) »

Revenu et formation

Revenu

Le revenu d'équivalence se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une «valeur d'équivalence» qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La valeur d'équivalence s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à la dernière échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage (Définition de l'OFS).

$$R_{eq} = \frac{R_m}{1 + 0.5(N_{Pers} - 1) + 0.3 \times N_{Enf}}$$

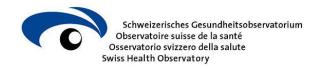
Où:

 R_m : Revenu mensuel net exact du ménage N_{Pers} : Nombre de personnes dans le ménage

N_{Enf}: Nombre d'enfants dans le ménage

Le revenu d'équivalence du ménage est réparti en quartile.

Niveau de formation



Observatoire suisse de la santé Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel Tél. +41 58 463 60 45 E-Mail: obsan@bfs.admin.ch www.obsan.ch

Scolarité obligatoire

- Ecole obligatoire non fréquentée
- Ecole obligatoire inachevée (parmi lesquels des jeunes de 15 ans ou plus encore à l'école obligatoire au moment de l'enquête)
- Seulement école obligatoire terminée

Degré secondaire II

- 1 an: 10ème année/préapprent./école prof., séjour ling./stage mén./offres transition
- 2 ans: formation prof. Initiale: attestation de formation prof. AFP
- 2 ans: école prof. à plein temps, école de commerce
- 2-3 ans: école culture générale
- 3-4 ans: apprentissage: formation prof. duale avec CFC
- 3-4 ans: école prof. à plein temps, école des métiers, école sup. de commerce
- Brevet d'enseignement
- Maturité gymnasiale
- Maturité prof. ou maturité spécialisée

Degré tertiaire

- Formation prof. sup. avec brevet ou diplôme fédéral
- Ecoles techniques, autres écoles prof. sup. (ET, ESCG)
- Ecoles prof. sup. ESCEA, ESAA, ESTS, école technique sup. ETS
- Haute école spécialisée (HES), Haute école pédagogique (HEP)
- Université, EPF
- HES, Uni, EPF + doctorat

Document rédigé le 17 août 2016